



Par : Michèle Sirois, Présidente de Pour les droits des femmes du Québec – PDF Québec

Lettre ouverte à Monsieur Gaétan Barrette
Ministre de la Santé et des Services sociaux

M. Le ministre

Comme toute la population québécoise, nous venons d'apprendre qu'à la suite d'une décision de l'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux, la RAMQ remboursait dorénavant le recours à des mères porteuses.

Il est difficile de croire qu'une décision aux implications aussi profondes notamment des points de vue éthique, social, juridique, moral, a pu être prise sans aucune réflexion ni discussion publique. Comme la plupart des pays modernes, le Québec interdit la vente du sang ou d'organes. Mais louer un utérus serait-il devenu un acte banal et insignifiant?

Comme vous le savez peut-être, le Québec a été à l'avant-garde de la réflexion autour des enjeux sur la procréation assistée, notamment avec les travaux menés par le Conseil du statut de la femme sous la présidence de Mme Francine Mackenzie.

Les impacts sur la dignité des femmes ont-ils été pris en considération? Y a-t-il eu une véritable analyse des conséquences possibles de cette décision? On sait que dans les pays où le recours aux mères porteuses a été légalisé, ce sont les femmes pauvres qui en font les frais, vendant les enfants qu'elles portent pour le bénéfice de couples riches.

Plusieurs années après avoir autorisé le remboursement de la fécondation in vitro, le Québec s'interroge sur les effets de l'absence de balises pour sélectionner les couples admissibles. Vous-même vous aviez publiquement dénoncé cette dérive des «soins de santé».

Nous pensons que vous devez immédiatement suspendre cette autorisation jusqu'à ce qu'un véritable débat public ait eu lieu, pour que les Québécoises et les Québécois puissent avoir l'occasion de s'informer davantage sur cette pratique et décider en pleine connaissance de cause de la pertinence de légaliser et de rembourser à même les fonds publics, le recours aux mères porteuses.